

DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIEL OU COMPLET AVANT TRAVAUX

Dans le cadre de démolitions, transformations ou rénovations, nous établissons à la demande du Maître de l'Ouvrage, le diagnostic amiante avant travaux nécessaire à la procédure de mise à l'enquête pour tout bâtiment construit avant 1991 (Art. 103a LATC -18.05.10).

Nos prestations :

- Prise de contacts, organisation, visite des lieux.
- Repérage des matériaux susceptible de contenir de l'amiante.
- Prélèvement, conditionnement et envoi des échantillons pour analyse au laboratoire.
- Etablissement du rapport.
- Envoi aux parties concernées.

